



Péremption d'instance suite au délai d'instruction laissé passer

Par **Estelle mimran**, le **28/10/2018 à 09:13**

Bonjour Maître

À la suite d'un divorce initié en 2009, mon avocat conseil a laissé passer le délai d'instruction entraînant une péremption d'instance.

J'ai dû déposer à nouveau une requête en divorce en 2017 avec un nouveau conseil.

Mon ancien conseil m'a dit que la précédente procédure de 8 années était caduque.

Quels recours ai je svp sur les conséquences énormes de cette péremption d'instance à tous les niveaux (financier, moral ..) sur le plan de la procédure à suivre (historique qui ne peut être nié ?)

Ai je des chances d'obtenir réparation par l'assurance du conseil eu égard à sa mise en responsabilité ? Merci par avance de vos éclairages Cordialement